

Résumé des caractéristiques du produit pour un produit biocide

Nom du produit: AQUA K-OTHRINE

Type(s) de produit: TP18 - Insecticides, acaricides et produits utilisés pour lutter contre les autres arthropodes

TP18 - Insecticides, acaricides et produits utilisés pour lutter contre les autres arthropodes

Numéro de l'autorisation: FR-2017-0078

Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3: FR-0004750-0001

Table des matières

Informations administratives	1
1.1. Noms commerciaux du produit	1
1.2. Titulaire de l'autorisation	1
1.3. Fabricant(s) des produits biocides	1
1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)	2
2. Composition et formulation du produit	2
2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide	2
2.2. Type de formulation	2
3. Mentions de danger et conseils de prudence	2
4. Utilisation(s) autorisée(s)	3
5. Conditions générales d'utilisation	7
5.1. Consignes d'utilisation	7
5.2. Mesures de gestion des risques	8
5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement	9
5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage	9
5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage	9
6. Autres informations	10

Informations administratives

1.1. Noms commerciaux du produit

AQUA K-OTHRINE DELTAMETHRIN EW 20

1.2. Titulaire de l'autorisation

Nom et adresse du titulaire de l'autorisation	Nom	2022 ENVIRONMENTAL SCIENCE FR SAS
	Adresse	3, place Giovanni Da Verrazzano 69009 LYON France
Numéro de l'autorisation	FR-2017-0078 1-1	
Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3	FR-0004750-0001	
Date de l'autorisation	06/04/2017	
Date d'expiration de l'autorisation	06/04/2027	

1.3. Fabricant(s) des produits biocides

Nom du fabricant	Bayer S.A.S.
Adresse du fabricant	16 rue Jean-Marie Leclair – CS 90106 69266 Lyon Cedex 09 France
Emplacement des sites de fabrication	Bayer S.A.S Bayer CropScience Industrial operation 1, Avenue Edouard Herriot 69400 Villefranche-Limas France
	SBM Formulation Manufacturing Plant ZI Avenue Jean Foucault - CS621 34500 Beziers France

1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)

Substance active	24 - Deltaméthrine
Nom du fabricant	Bayer CropScience AG
Adresse du fabricant	Alfred-Nobel Strasse 50 40789 Monheim am Rhein Allemagne
Emplacement des sites de fabrication	Bayer Vapi Private Limited (formerly Bilag Industries Pvt Ltd) 306/3, II Phase, GIDC 396195 Vapi Inde

2. Composition et formulation du produit

2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Deltaméthrine	(S)-a-cyano-3-phenoxybenzyl (1R,3R)-3-(2,2-dibromovinyl)-2,2-dimethylcyclopropane carboxylate	Substance active	52918-63-5	258-256-6	2
Solvesso 200 ND	HSPA Hydrocarbons, C10-C13, aromatics, <1% naphthalen	Substance non active	64742-94-5	922-153-0	25
1,2-benzisothiazol-3(2H)-one	1,2-benzisothiazol-3(2H)-one	Substance non active	2634-33-5	220-120-9	0,02

2.2. Type de formulation

Emulsion huile dans eau

3. Mentions de danger et conseils de prudence

Mention de danger

Nocif en cas d'ingestion.

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Peut provoquer une allergie cutanée.

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Conseils de prudence

<p>Éviter de respirer les .</p> <p>Se laver les mains soigneusement après manipulation.</p> <p>Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.</p> <p>Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.</p> <p>Éviter le rejet dans l'environnement.</p> <p>Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.</p> <p>[Lorsque la ventilation du local est insuffisante] porter un équipement de protection respiratoire.</p> <p>EN CAS D'INGESTION:Appeler immédiatement CENTRE ANTIPOISON ou un médecin..</p> <p>EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU:Laver abondamment à l'eau.</p> <p>Traitement spécifique (voir sur cette étiquette).</p> <p>Rincer la bouche.</p> <p>NE PAS faire vomir.</p> <p>En cas d'irritation ou d'éruption cutanée:Consulter un médecin.</p> <p>Recueillir le produit répandu.</p> <p>Garder sous clef.</p> <p>Éliminer le dans accord avec la réglementation locale</p>
--

4. Utilisation(s) autorisée(s)

4.1 Description de l'utilisation

Utilisation 1 - Application en intérieur contre les moustiques par thermonébulisation

Type de produit	TP18 - Insecticides, acaricides et produits utilisés pour lutter contre les autres arthropodes
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	Insecticides, acaricides et produits utilisés pour lutter contre les autres arthropodes.
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom scientifique: Aedes spp Nom commun: Moustiques Stade de développement: Adultes Nom scientifique: Culex spp. Nom commun: Moustiques Stade de développement: Adultes

Domaine d'utilisation

Méthode(s) d'application	Intérieur
	Intérieur
	Méthode d'application: Application par thermonébulisation en milieu intérieur Description détaillée: -
Taux et fréquences d'application	Taux d'application: 0,05 g s.a. / 1000 m3 - 2,5 mL produit / 1000 m3 Dilution (%): Dilution 1 : 199 Nombre et fréquence des applications: Dose : 0,05 g s.a. / 1000 m3 2,5 mL produit / 1000 m3 Dilution 1 : 199
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnel
Dimensions et matériaux d'emballage	Bouteille ou bidon en PE/PA (1L jusqu'à 20L) Bouteille et bidon en PE/EVOH (1L jusqu'à 20L)

4.1.1 Consignes d'utilisation spécifiques

Se référer aux conditions générales d'utilisation du Méta RCP 1

4.1.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

Ne pas appliquer plus de deux fois par an.

4.1.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Se référer aux conditions générales d'utilisation du Méta RCP 1

4.1.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Se référer aux conditions générales d'utilisation du Méta RCP 1

4.1.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Se référer aux conditions générales d'utilisation du Méta RCP 1

4.2 Description de l'utilisation

Utilisation 2 - Application en extérieur contre les moustiques par nébulisation à froid et ULV

Type de produit	TP18 - Insecticides, acaricides et produits utilisés pour lutter contre les autres arthropodes
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	Insecticides contre les moustiques adultes utilisé exclusivement dans le cas d'opération de lutte anti-vectorielle.
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom scientifique: Aedes spp Nom commun: Moustiques Stade de développement: Adultes Nom scientifique: Culex spp. Nom commun: Moustiques Stade de développement: Adultes
Domaine d'utilisation	Extérieur Extérieur
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: Application par nébulisation à froid et pulvérisation par ULV en extérieur. Description détaillée: - Méthode d'application: Application par pulvérisation ULV en extérieur par voie aérienne. Description détaillée: Application par pulvérisation ULV en extérieur par voie aérienne.
Taux et fréquences d'application	Taux d'application: 1 g s.a. / ha Dilution (%): - Nombre et fréquence des applications: Dose : 1 g s.a. / ha Taux d'application: 1 g s.a. / ha Dilution (%): - Nombre et fréquence des applications: Dose : 1 g s.a. / ha

Catégorie(s) d'utilisateurs

Professionnel

Dimensions et matériaux d'emballageBouteille ou bidon en PE/PA (1L jusqu'à 20L)
Bouteille et bidon en PE/EVOH (1L jusqu'à 20L)**4.2.1 Consignes d'utilisation spécifiques**

- L'application du produit en extérieur est réservée à des opérations de lutte anti vectorielle.

4.2.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

- Ne pas appliquer si des pluies sont attendues dans les 3 jours suivant l'application.
- A titre exceptionnel et dans un contexte de menace sur la santé publique, le produit peut être appliqué, en dehors des épisodes pluvieux, en maximisant la durée entre l'application et l'épisode pluvieux suivant.
- A titre exceptionnel et dans un contexte de menace sur la santé publique, ne pas appliquer à moins de 50 mètres d'un plan d'eau ou d'un cours d'eau en cas de pulvérisation ULV par véhicule et à moins de 25 mètres d'un plan d'eau ou d'un cours d'eau en cas de pulvérisation ULV à dos d'homme.
- Ne pas appliquer plus de deux fois par an, sauf dans le cas d'opérations de lutte anti-vectorielle autour de foyers où des cas d'arboviroses ont été détectés ou suspectés.

4.2.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Se référer aux conditions générales d'utilisation du Méta RCP 1

4.2.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Se référer aux conditions générales d'utilisation du Méta RCP 1

4.2.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Se référer aux conditions générales d'utilisation du Méta RCP 1

5. Conditions générales d'utilisation

5.1. Consignes d'utilisation

- Avant utilisation, bien agiter en retournant le flacon 5 à 7 fois.
- Respecter les doses d'emploi recommandées et lire les instructions.
- Le taux de dilution doit être adapté à l'équipement utilisé.
- Adopter des méthodes de gestion intégrée telle que la combinaison de méthodes de lutte chimique, physique et autres mesures d'hygiène publique, en tenant compte des spécificités locales (conditions climatiques, espèces cibles, conditions d'usage, etc.).
- Il est recommandé d'alterner les produits contenant des substances actives ayant des modes d'action différents afin d'éliminer les individus résistants dans la population).
- Tenir compte du cycle de vie et des caractéristiques des insectes cibles pour adapter les traitements. En particulier, cibler le stade de développement le plus sensible de l'organisme cible, le moment des applications et les zones à traiter.
- Informer le détenteur de l'autorisation de mise sur le marché en cas d'inefficacité d'un traitement.
- Il est recommandé de ne pas utiliser/appliquer le produit dans des zones où la résistance à la substance active contenue dans le produit est suspectée ou établie.
- Vérifier l'efficacité du produit sur site : le cas échéant, les causes de diminution de l'efficacité doivent être recherchées afin de s'assurer de l'absence de résistance.
- Diluer le produit concentré avec de l'eau selon les instructions du fabricant afin d'atteindre les doses mentionnées ci-dessus.
- Lors de l'application, porter un vêtement, des gants de protection et des appareils de protection des voies respiratoires.
- L'insecticide dilué ne doit jamais être stocké ; une nouvelle dilution doit être préparée si nécessaire.
- Ne pas appliquer en présence de flammes nues, sur des surfaces chaudes ou des équipements électriques non protégés.
- Ne pas pulvériser sur des pièces mobiles de machines, de moteurs électriques ou de changement de vitesse.
- Eviter dans la mesure du possible de vaporiser et de déverser le produit sur des plastiques ou des carreaux synthétiques.
- Les surfaces brillantes peuvent perdre leur éclat jusqu'à ce qu'elles soient re-polies.
- Les pulvérisateurs doivent être nettoyés dans une zone désignée. Le travailleur impliqué dans le nettoyage doit être protégé en utilisant une protection personnelle appropriée (gants).
- L'eau de lavage du matériel doit être considérée comme pouvant être réutilisée en s'assurant que la dose maximale n'est pas dépassée ou doit être éliminée comme un déchet dangereux.

5.2. Mesures de gestion des risques

- Durant les phases de mélange/chargement et d'application, porter des gants résistants aux produits chimiques (matériau des gants à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit) et une combinaison de catégorie III type 4.
- Durant l'application, porter un appareil de protection respiratoire (facteur de protection assigné 10).
- Le travailleur impliqué dans le nettoyage des équipements de pulvérisation doit porter des gants résistants aux produits chimiques (matériau des gants à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit).
- Ne pas appliquer directement sur les animaux.
- Garder à l'écart des denrées alimentaires humaines et animales.
- Retirer les aliments non emballés.
- Couvrir les surfaces de préparation des aliments ainsi que les ustensiles de cuisine avec des protections imperméables avant le traitement.

5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

- En cas d'inhalation : sortir le sujet à l'air libre et le mettre au repos ; en cas d'inhalation de fortes concentrations ou d'apparition de symptômes, appeler le 15 ou le 112 ou contacter le centre antipoison.
- En cas de troubles de la conscience, placer le sujet en position latérale de sécurité (couché sur le côté) ; appeler le 15 ou le 112. NE PAS faire boire ni vomir.
- En cas d'ingestion : rincer immédiatement la bouche avec de l'eau et appeler le 15 ou le 112, ou contacter le centre antipoison. NE PAS faire boire ni vomir.
- En cas de contact avec la peau : enlever les vêtements et les chaussures contaminés et laver la partie contaminée avec de l'eau et du savon. En cas d'apparition de signes d'irritation, consulter un médecin ou contacter le centre antipoison.
- En cas de contact avec les yeux : rincer abondamment les yeux à l'eau tiède en maintenant les paupières écartées puis continuer le rinçage sous un filet d'eau tiède pendant 15 minutes. En cas de port de lentilles : rincer immédiatement à l'eau tiède puis enlever les lentilles et continuer le rinçage sous un filet d'eau tiède pendant 15 minutes. En cas d'apparition de signes d'irritation ou de troubles de la vision, consulter aux urgences ou appeler le centre antipoison.
- Garder l'emballage et/ou la notice à disposition.

5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage

- Eliminer le produit non utilisé, son emballage et tout autre déchet (eau de lavage du matériel) dans un circuit de collecte approprié.
- Ne pas rejeter le produit non utilisé sur le sol, dans les cours d'eau, dans les canalisations (évier, toilettes...) ou dans les systèmes d'évacuation des eaux.

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

- Durée de stockage : 4 ans dans son emballage d'origine non ouvert, stocké dans un environnement frais, sec et bien ventilé.
- Entreposer dans un endroit accessible uniquement aux personnes autorisées.
- Eviter les températures extrêmes et la lumière directe.
- Garder dans son emballage d'origine.

6. Autres informations

- Le détenteur de l'autorisation de mise sur le marché doit reporter toutes les observations pouvant être attribuées au développement de résistance à l'Autorité Compétente.